



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Restriction temporaire de l'utilisation de l'eau potable

En raison de la sécheresse estivale exceptionnelle, la capacité des sources à fournir de l'eau en suffisance diminue fortement.

A titre d'exemple, début juin, les sources de Gorgier fournissaient 1'150 litres par minute et la consommation était de 389 litres par minute. Depuis le mois d'août, les sources fournissent moins de 800 litres par minute et la consommation moyenne excède les 550 litres par minute.

Cette situation est critique et il est absolument nécessaire de faire baisser la consommation d'eau immédiatement.

Au vu de ces éléments, l'utilisation de l'eau potable du réseau pour :

- Le lavage des voitures, y compris dans les stations de lavage,
- Le lavage des places extérieures,
- l'arrosage des pelouses, jardins potagers et massifs floraux
- le remplissage des piscines

est dès à présent **strictement interdite sur tout le territoire communal, jusqu'à nouvel ordre.**

Pour des conseils relatifs à l'économie de l'eau potable, nous mentionnons le lien : <https://www.energie-environnement.ch/economiser-l-eau>

Le Conseil communal espère vivement que ces mesures permettront d'améliorer la situation et que tous puissent se fournir en eau de boisson. Dans le cas contraire, des mesures plus coercitives devront être envisagées.

Saint-Aubin-Sauges, le 12 août 2022

Le Conseil communal

Contact : M. Maxime Rognon, chef du dicastère des services industriels
maxime.rognon@ne.ch, 078 698 59 32